

Image not found or type unknown



## delai de préavis non renouvellement bail

Par **brunet 74**, le **04/11/2020** à **16:26**

[quote]

locataire d'un logement meublé depuis 2006 mon propriétaire m'a fait part du non renouvellement de mon bail en date du 16 octobre 2020 avec effet au 10 février 2021 dat. de mon bail pour dit il y loger sa petite fille. le délai de son préavis est il normal il me semble qu'il devrait etre de 6 mois et non de 3 mois.

[/quote]

Par **P.M.**, le **04/11/2020** à **16:44**

Bonjour,

Pour un bail meublé, le préavis est de 3 mois...